



COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt et un, le 28 mai le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/05/2021

PRÉSENTS : Denis LA MACHE, Eliane MONTAMAT, Jean-Louis CHATAIGNÉ, Elisabeth, GUILLOT, Marc MORICE, Elisabeth BARRANGUET, Géraldine PERRIÈRE, Luc VRIGNAUD, François FLEURET, Cyril MONTAMAT,

ABSENTS : - POUVOIR (S) : 0

Mme Elisabeth GUILLOT a été élue secrétaire.

La validation du compte rendu des dernières réunions

OBJET : CONVENTION DE PUBLICATION DE DONNEES OUVERTES AVEC LA CCVSA ET GEO VENDEE

REF : D210528A

Monsieur le Maire rappelle que l'open data ou ouverture des données publiques consiste, pour les administrations, en la mise à disposition de façon libre et gratuite de données brutes produites ou reçues dans le cadre d'une mission de service public pour permettre leur réutilisation et la production par exemple de nouveaux services aux usagers.

L'ouverture des données publiques concerne l'ensemble des domaines de compétences des collectivités. A l'exception des données à caractère personnel et de quelques données protégées, elle renvoie notamment aux données disponibles dans les tableurs, logiciels métiers, notes et rapports, systèmes d'information géographique.

Les adresses font partie du socle de base des données publiques devant être mises en open data. Elles sont stratégiques dans de nombreux domaines comme la sécurité, le commerce, l'état civil, les impôts et le déploiement de la fibre.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil pour l'autoriser à signer une convention tripartite avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise et Géo Vendée, telle que présentée en annexe.

Certains organismes publics : SDIS (secours) – LA POSTE – VENDEE NUMERIQUE... sont intéressés par ces données

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Donne pouvoir au maire pour signer une convention tripartite avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise et Géo Vendée

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SIGE

REF : D210528B

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le SIGE lui a notifié la délibération du bureau en date du 06 avril, par laquelle ce dernier a adopté le projet de modification de l'article 3 de ses statuts ajoutant la compétence :

- Gestion et administration des services liés à l'organisation et la gestion des écoles à compter du 01/09/2021 (accompagnement pédagogique scolaire, restauration scolaire, ménage dans les locaux communaux mis à disposition et secrétariat)

Par conséquent, l'article concerné serait ainsi modifié :

Article 3 :

Le syndicat intercommunal a pour objet :

- la gestion matérielle des écoles (acquisition des fournitures, acquisition, maintenance et entretien du matériel et mobilier dans les écoles...)
- Gestion des crédits pédagogiques
- la gestion des cantines du RPI Liez - Le Mazeau - St Sigismond

- Organisation et financement des heures complémentaires mises en place dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires
- La création et la gestion d'un accueil périscolaire avant et après les cours des écoles primaires du RPI : Liez – Le Mazeau – St Sigismond à compter du 01/09/2018
- Gestion et administration des services, liés à l'organisation et la gestion des écoles à compter du 01/09/2021 (accompagnement pédagogique scolaire, restauration scolaire, ménage dans les locaux communaux mis à disposition et secrétariat)

Il décide toute modification éventuelle des statuts dans les conditions prévues le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité syndical ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses membres titulaires en exercice assistent à la séance.

Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion a lieu dans le délai maximum de 15 jours. Les délibérations prises au cours de cette deuxième réunion sont valables, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

M. le Maire donne la parole à Mme GUILLOT Présidente du SIGE qui donne quelques explications complémentaires :

La commune mettrait à disposition du SIGE une part du temps de travail du personnel communal (agent de service et secrétaire).

M. Morice demande pourquoi le SIGE ne recrute pas directement une secrétaire. M. le maire précise que le SIGE a souhaité conserver la secrétaire de mairie qui est déjà au fait de tous les dossiers et sera présente sur une plage horaire plus importante.

oooooooooooooooo

Les membres du conseil municipal après avoir pris connaissance du nouveau projet de statuts à l'unanimité (moins 1 abstention):

- adopte la modification des statuts du SIGE
- valide les nouveaux statuts dont copie jointe

OBJET : ACHAT DE BARQUES

REF : D210528C

Monsieur le Maire rappelle que la commission communale chargée de l'environnement et du patrimoine a validé l'achat de deux barques pour l'embarcadère.

Le Devis incluant les dossiers dépasse le montant de 6 000,00 €, limite fixée pour la délégation de signature du Maire.

Ce dernier demande donc au conseil de valider le devis de l'entreprise **Ruban bleu sise à 44 360 VIGNEUX DE BRETAGNE** pour l'achat de deux barques d'un montant HT de 6 561,00 € - TVA 20% 1 312,20 € - **Total TTC : 7 873,20 €**

M. Morice demande pourquoi la commune réalise cet achat, M. Chataigné, adjoint lui répond que l'objectif est de renouveler un parc vieillissant dont certaines barques sont en très mauvais état. Il s'agit aussi de maintenir le parc en état pour que l'embarcadère puisse perdurer dans de bonnes conditions.

Le conseil devra se prononcer au prochain renouvellement de bail pour savoir si la commune conserve les barques ou pas.

Les membres du conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité (moins 1 abstention):

- adopte le devis de l'entreprise RUBAN BLEU D'un montant de 6 561 € HT
- donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier

OBJET : DEVIS CHAUFFAGE ÉGLISE

REF : D210528D

En préambule, M. Le Maire commence par revenir sur une communication maladroite de la commune. Dans le cadre de la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, la commune est chargée de l'entretien du bâtiment et l'entretien courant revient à la paroisse. Ce principe légal auquel le maire est attaché, s'applique bien sûr. Il n'est donc pas question, comme cela avait pu être indiqué dans une communication erronée, que

la commune se substitue à la paroisse.

Dans le rôle de ses prérogatives, M. le maire indique que la commune avait décidé de remplacer le chauffage de l'Eglise qui n'était plus aux normes. Un premier devis avait été présenté, mais la solution envisagée ne donnait pas satisfaction aux services du Département, principal financeur avec la commune. Le devis proposé de l'entreprise CGV CIEL sise à 85 130 CHANVERRIE porte sur une solution de chauffage radiant électrique à rayons infrarouges à ondes courtes sur mâts.

Cette solution permet de ne pas positionner d'éléments sur les parois, d'être démontable et de répondre à l'attente des Architectes des Bâtiments de France et du Département qui valide cette solution comme subventionnable dans le cadre du fond de soutien.

Le devis complet pour les 10 appareils se chiffre à un montant HT de 15 347,50 € HT soit 18 417,00 € TTC

Une modification du compteur pourrait être nécessaire. L'abonnement est à charge de la paroisse.

Les membres du conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte le devis de l'entreprise CGVCIEL d'un montant de 15 347,50 € HT
- donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier

OBJET: MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE POUR LES RÉUNIONS ÉLECTORALES

REF : D210528E

M. le Maire propose de délibérer pour accorder la gratuité pour la location de la salle communale pour les réunions électorales qui permettent le débat démocratique.

Les membres du conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte d'accorder la gratuité pour la location de la salle communale dans le cadre des réunions publiques électorales organisées par les candidats officiels déclarés en Préfecture.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Ref : D210528QD

Commission Environnement et cadre de vie

M. Morice se chargera de faire remonter les informations concernant les poteaux téléphoniques en mauvais état. M. le Maire remercie M. Morice et rappelle qu'afin de garantir une plus grande réactivité, il n'est pas nécessaire d'attendre les réunions.

L'entreprise Gautronneau est venue poursuivre les travaux de la rue des Loges, mais le chantier n'est pas achevé. La commission communale chargée du dossier suivra l'avancée avec la plus grande attention.

La communauté de communes prévoit un marché groupé pour les vérifications d'extincteurs. M. Vrignaud indique que la commune possède son propre contrat. Il propose de traiter en commission la participation ou non à la mutualisation.

Commission Jeunesse Social et vie associative

Consultation jeunes : un questionnaire a été transmis sur les 3 communes et quelques réponses sont arrivées. L'échéance est le 31 mai.

Animations pour séniors : Une 3^{ème} rencontre est programmée pour l'initiation à l'utilisation des tablettes. Les agents du Kiosque recrutés en service civique ont indiqué que ces animations restreintes pour le départ, peuvent être ouvertes à plus de monde.

Rencontres intergénérationnelles : L'enseignante a demandé la reprise en nombre réduit. 2 personnes ont donc animé ces rencontres.

Commission Culture Communication et animations locales réunion du 11/05/2021

Abandon de la fête de la musique : Une animation musicale sera programmée en octobre

13 juillet : la commune envisage d'organiser sa manifestation avec une animation musicale réalisée par « Ambiance marina » pour 650 €. L'association « Les baladeurs du Marais » seront sollicités pour la buvette.

St Simin de A à Z : L'opération démarre. Un rappel sera fait dans le 4 pages de juin.

Journée citoyenne : Elle est reportée au niveau national au 25 septembre.

« Tutos » vidéo : le tuto sur la boîte à livres est à terminer pour diffusion. D'autres sont prévus à suivre sur des thèmes divers (transport solidaire, médiateur numérique...) Des vidéos seront aussi réalisées par le maire pour tout ce qui concerne la réglementation.

Divers

M. le Maire informe le conseil de la démission de Jocelin QUILLET (par courrier du 15/04/2021). Il le remercie pour tout le travail réalisé au sein du conseil. Il sera remplacé sur les délégations qu'il détenait lors du prochain conseil municipal.

M. Morice demande que soit porté au compte rendu le nom des intervenants dans les questions diverses. Monsieur le maire accepte. Ce sera effectif dès le compte rendu du présent conseil.

M. Le Maire a transmis les projets inscrits au contrat Vendée territoire (CCVSA – ÉTAT) comme suit :

Orientations stratégiques	Intitulé du projet	Descriptif du projet
Transition écologique	AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG	Mobilités douces : Développement des cheminements piétons dans le bourg
	AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG	Rénovation énergétique des bâtiments : remplacement du chauffage électrique (tres énergivore) au foyer communal
	PCAET	Rénovation énergétique des bâtiments : remplacement du chauffage fuel desservant Mairie- Groupe scolaire - Logement de l'école
		Rénovation énergétique des bâtiments : remplacement du chauffage fuel desservant log communal de la mairie
		Préservation de la biodiversité : Programme de plantations arborées
Développement économique	AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG	Soutien du commerce et de l'artisanat : création de boutiques éphémères
	AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG	Soutien du commerce et de l'artisanat : création d'espaces de coworking
		Soutien du commerce et de l'artisanat : Aide à la réhabilitation des espaces commerciaux existants
Cohésion du territoire	AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG	Revitalisation centres-bourgs : Implication des habitants sur le projet "St Simin 2050"

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : M. Le Maire a informé des différents documents possibles pour la commune (PLU, carte communale). Le conseil municipal devra délibérer sur le PLUI (porté par la communauté de Communes VSA) au prochain conseil. Des conditions spécifiques (nombre de communes et nombre d'habitants) seront prises en compte pour valider ou non la saisine par l'intercommunalité.

Recrutement d'un agent saisonnier : M. le Maire a expliqué la procédure de recrutement qui a mené la commission, formée par 3 membres du conseil dont le Maire, après les entretiens réalisés, à recruter M. Nicolas THIBAUT. M. Morice est intervenu pour indiquer son opposition du fait que l'agent recruté soit le fils de personnels communaux. Mme Montamat et Mme BARRANGUET, qui ont participé à l'examen de CV et ont reçu les candidats avec M. le Maire, ont indiqué que la décision a été prise avec toute l'objectivité

possible, sans aucun favoritisme et que cette personne était celle qui était la seule répondant aux critères posés et aux compétences requises.

M. le Maire rappelle que les Élections auront lieu les 20 et 27/06 pour le double scrutin régional et départemental. Il appelle donc les membres du conseil à se positionner sur le tableau pour la détermination des assesseurs.

L'agent technique communal fait face à une multitude de déjections sur le port ce qui est fortement désagréable. Le conseil municipal demande que ce problème soit porté à la prochaine réunion de la commission chargée du dossier afin de prévoir un panneau et peut-être des équipements nécessaires (Mise à disposition de poches).

Un élagage de sécurité est prévu début juin à l'embarcadère

La secrétaire de séance
GUILLOT Élisabeth



LE MAIRE,
Denis LA MACHE

